



Le 13 octobre 2006

## **AVIS DE CIRCULATION**

### **LE NOUVEL OUVRAGE DE PONT EN DIRECTION SUD DU PONT SUD DE LA RPGC n°59 EST OUVERT À LA CIRCULATION**

#### **La construction de l'ouvrage de pont en direction nord a commencé**

La Commission du canal de dérivation du Manitoba a annoncé que la circulation sur le pont sud de la RPGC n° 59 passe maintenant par le nouvel ouvrage de pont en direction sud, de façon à ce que puissent commencer les travaux de construction de l'ouvrage de pont en direction du nord. Les travaux de construction de l'ouvrage de pont en direction nord débiteront immédiatement et devraient être achevés à l'automne de 2007.

Le projet de construction du pont sud de la RPGC n° 59 permettra d'augmenter d'environ trois mètres (10 pieds) la hauteur des deux ouvrages de pont (vers le sud et vers le nord) et de fournir ainsi une protection contre les inondations à récurrence de 700 ans. En particulier, le projet mènera au remplacement des ouvrages de pont (en direction nord et sud) formant le pont sud de la RPGC n° 59 au-dessus du canal de dérivation, ce qui comprend les travaux routiers et d'excavation du canal qui s'y rapportent. En outre, le chemin Prairie Grove sera reconstruit plus haut le long de la berge, ce qui lui permettra de rester plus longtemps au dessus du niveau des eaux pendant les inondations.

La Commission du canal de dérivation s'est engagée à minimiser les problèmes de circulation à tous les endroits durant les travaux, en permettant l'utilisation des ponts existants pendant la construction des nouveaux ouvrages de pont. Nous recommandons au public de prêter attention aux panneaux de signalisation temporaires (déviations, avertissements, etc.) à proximité de la zone de construction. De plus, nous rappelons au public qu'afin de veiller à la sécurité des travailleurs de la construction et des conducteurs, la vitesse est limitée à 70 km/h sur le site de construction du pont sud de la RPGC n° 59 et, plus encore, à 60 km/h dans les zones où les conducteurs passent à proximité des travailleurs et du matériel de construction.

La Commission du canal de dérivation du Manitoba et Infrastructure et Transports Manitoba vous remercient à l'avance de la prudence dont vous ferez preuve lorsque vous vous déplacerez à proximité des travaux engagés dans le cadre du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge. Ils vous remercient également de votre coopération et de votre patience au cours des travaux.

-30-

Personne-ressource : Ronuk Modha  
Commission du canal de dérivation du Manitoba  
204 945-4178, 204 945-4900 ou 1 866 356-6355